



Séance ordinaire
23 août 2006

À la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 23 août 2006, à 19 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Gilbert Couture, président
M. Jocelyn Blondin
M. Alain Gauthier
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Jean-Pierre Reid
Mme José Morissette, représentant le Comité de parents
M. Gilles Chagnon, représentant le Comité de parents

Étaient également présentes et présents :

Mme Lucie Lafleur, directrice générale
M. René Gauthier, secrétaire général
M. Mario Auclair, directeur, Service des ressources humaines
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Gérard Lacroix, directeur, Service des ressources financières
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
M. Gérald St-Arneault, directeur, Service des technologies de l'information
Mme Claudette Séguin, directrice, Service de l'organisation scolaire
Mme Jocelyne Bertrand, agente d'administration

Était absent :

M. Mario Crevier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.E.-06-07-125 Mme José Morissette propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

7.3-A Transport : Intention de vente - Baie Transport (2000) inc.
Transport : Intention de vente - Autobus Lasalle ltée
Transport : Intention de vente - Bigras Transport (2002) inc.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.E.-06-07-126 Mme Johanne Légaré propose de dispenser le secrétaire général de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2006 et de l'adopter tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Une liste des suivis de la dernière séance est déposée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

M. Gilbert Couture souhaite la bienvenue aux membres qui assistent à la première séance de la dernière année complète du mandat des commissaires en poste. Le président s'interroge sur ce que l'avenir nous réserve.

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Lucie Lafleur fait un rapport des principaux événements suivants :

- . Parution du cahier de la rentrée le 9 août 2006 dans la Revue de Gatineau.*
- . Parution d'un article et d'une publicité dans le Cahier de la rentrée du journal Le Droit du 19 août 2006.*
- . Déplacement de 18 élèves et de deux membres du personnel enseignant de l'immeuble Sainte-Thérèse vers les immeubles Sainte-Cécile et La Pêche de l'école Aux Quatre-Pignons.*
- . Envoi des avis de transport aux parents.*
- . Diminution de la clientèle 2006-2007 d'environ deux cents élèves, au niveau primaire mais conforme aux prévisions établies.*
- . Attribution des postes aux différentes catégories de personnel afin de combler les postes vacants.*
- . La migration vers les logiciels de la Société GRICS reliés aux finances et à la paie est suivie de près. Des formations sont prévues ainsi que de l'accompagnement.*
- . Aval du ministère de l'Environnement pour la réalisation des travaux du champ d'épuration à l'école Notre-Dame-de-la-Joie.*
- . Réalisation des projets d'aménagement ou de construction prévus à l'été selon l'échéancier et les paramètres financiers.*
- . Hausse des inscriptions des cours d'été et des épreuves de reprise. Un bilan sera produit à la fin du mois de septembre.*
- . Envoi de la facture de la taxe scolaire.*
- . Rentrée scolaire le 24 août pour le personnel enseignant, le 29 août pour les élèves adultes et le 31 août pour les élèves jeunes.*

**Nomination temporaire
Directrice - École
du Mont-Bleu
Mme Lynne Séguin**

NOMINATION TEMPORAIRE - DIRECTRICE - DIRECTEUR - ÉCOLE DU MONT-BLEU

Considérant l'absence de la directrice à l'école du Mont-Bleu;

Considérant qu'il faut combler temporairement ce poste;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

Considérant l'article 26 de la délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO;

C.E.-06-07-127 M. Alain Gauthier propose que Mme Lynne Séguin, directrice adjointe à l'école du Plateau, soit affectée temporairement au poste de directrice à l'école du Mont-Bleu rétroactivement au 7 août et ce, jusqu'au 30 juin 2007 ou jusqu'au retour de la personne remplacée, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

NOMINATION TEMPORAIRE - DIRECTRICE ADJOINTE - DIRECTEUR ADJOINT - ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE

Ce point sera traité à la séance ajournée du 13 septembre 2006.

Règles d'organisation transport scolaire

RÈGLES D'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Considérant les Règles d'organisation du transport scolaire (30-20-50) adoptées le 25 mai 2005;

Considérant que tous les élèves du préscolaire ont les mêmes heures d'entrée et de sortie que les élèves du primaire;

Considérant la présence de brigadiers jeunes ou adultes aux heures d'entrée et de sortie des élèves;

C.E.-06-07-128 *Mme Marie-Andrée Lépine propose de modifier le tableau 1 du point 2 des règles d'organisation du transport en retirant « avec transport dédié pour la sortie en fin d'après-midi pour tous les élèves ».*

2. ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE

Un élève est admissible au transport scolaire lorsque la distance entre sa résidence et l'école excède les distances prévues au tableau 1.

Tableau 1 : Distances entre la résidence et l'école

Secteur Ordre d'enseignement	Urbain	Rural
Préscolaire	0,6 km (avec transport dédié pour la sortie en fin d'après-midi pour tous les élèves)	0,6 km
Primaire	1,6 km	1,2 km
Secondaire	2,5 km	1,2 km

Adoptée à l'unanimité.

Transport - Intention de vente - Baie Transport (2000) inc.

TRANSPORT : INTENTION DE VENTE - BAIE TRANSPORT (2000) INC.

Considérant l'intention de la compagnie Baie Transport (2000) inc. de vendre le contrat de transport liant celle-ci à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais à la compagnie 9170-9378 Québec inc., filiale de Transport scolaire Sogesco inc.;

Considérant l'article 44 de l'entente intervenue entre la compagnie Baie Transport (2000) inc. et la Commission scolaire, signée le 3 novembre 2004 et conclue pour une période de trois années scolaires soit du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2007;

Considérant les vérifications faites auprès de la Commission du transport du Québec et des commissions scolaires transigeant actuellement avec la compagnie Transport scolaire Sogesco inc.;

C.E.-06-07-129 *M. Jean-Pierre Reid propose d'autoriser la compagnie Baie Transport (2000) inc. à vendre le contrat de transport liant la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et venant à échéance le 30 juin 2007 à la compagnie 9170-9378 Québec inc., filiale de Transport scolaire Sogesco inc. établie au 1125, boulevard Saint-Joseph, bureau 320 à Drummondville, Québec.*

Adoptée à l'unanimité.

Transport - Intention
de vente - Autobus
Lasalle ltée

TRANSPORT : INTENTION DE VENTE - AUTOBUS LASALLE LTÉE

Considérant l'intention de la compagnie Autobus Lasalle ltée de vendre le contrat de transport liant celle-ci à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais à la compagnie 9170-9337 Québec inc., filiale de Transport scolaire Sogesco inc.;

Considérant l'article 44 de l'entente intervenue entre la compagnie Autobus Lasalle ltée et la Commission scolaire, signée le 3 novembre 2004 et conclue pour une période de trois années scolaires soit du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2007;

Considérant les vérifications faites auprès de la Commission du transport du Québec et des commissions scolaires transigeant actuellement avec la compagnie Transport scolaire Sogesco inc.;

C.E.-06-07-130 *M. Jean-Pierre Reid propose* d'autoriser la compagnie Autobus Lasalle ltée à vendre le contrat de transport liant la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et venant à échéance le 30 juin 2007 à la compagnie 9170-9337 Québec inc., filiale de Transport scolaire Sogesco inc. établie au 1125, boulevard Saint-Joseph, bureau 320 à Drummondville, Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Transport - Intention
de vente - Cie Bigras
Transport (2002) inc.

**TRANSPORT : INTENTION DE VENTE DE LA COMPAGNIE BIGRAS
TRANSPORT (2002) INC.**

Considérant l'intention de la compagnie Bigras Transport (2002) inc. de vendre le contrat de transport liant celle-ci à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais à la compagnie 9170-9360 Québec inc., filiale de Transport scolaire Sogesco inc.;

Considérant l'article 44 de l'entente intervenue entre la compagnie Bigras Transport (2002) inc. et la Commission scolaire, signée le 3 novembre 2004 et conclue pour une période de trois années scolaires soit du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2007;

Considérant les vérifications faites auprès de la Commission du transport du Québec et des commissions scolaires transigeant actuellement avec la compagnie Transport scolaire Sogesco inc.;

C.E.-06-07-131 *M. Jean-Pierre Reid propose* d'autoriser la compagnie Bigras Transport (2002) inc. à vendre le contrat de transport liant la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et venant à échéance le 30 juin 2007 à la compagnie 9170-9360 Québec inc., filiale de Transport scolaire Sogesco inc. établie au 1125, boulevard Saint-Joseph, bureau 320 à Drummondville, Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Amendement -
Contrats d'entretien
ménager 2006-2007

AMENDEMENT - CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER 2006-2007

Considérant que la délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO n^o 57 accorde au Comité exécutif le pouvoir d'octroyer les contrats d'entretien ménager sans égard aux limites de l'article 50;

Considérant la résolution C.E.-05-06-110 proposant que les contrats d'entretien ménager soient adoptés pour l'année 2006-2007;

Considérant que les montants qui apparaissent au tableau sommaire de ladite résolution incluent les taxes calculées aux taux de 7% pour la TPS et 7,5% pour la TVQ;

Considérant que la taxe sur les produits et services (TPS) est calculée au taux de 6% depuis le 1^{er} juillet 2006;

C.E.-06-07-132 Mme Marie-Andrée Lépine propose d'amender la résolution C.E.-05-06-110 afin d'établir les coûts des contrats d'entretien ménager aux montants qui apparaissent au tableau révisé suivant

Établissement	Contractuel	Montant du contrat (taxes incluses)	Hres/sem.	Catégorie
Euclide-Lanthier	Services Ménagers Roy	65 157,17 \$	50	1
Des Rapides-Deschênes : - Immeuble St-Médard - Immeuble Arc-en-Ciel	Hebdo-Ménage	45 961,00 \$*	40	2
	Hebdo-Ménage	37 645,00 \$*	32	2
Jean-de-Brébeuf	Services Ménager Roy	15 830,94 \$	12,50	2
Lac-des-Fées	Hebdo-Ménage	79 794,00 \$*	70	1
Du Plateau	Services Ménager Roy	76 926,08 \$	60	1
Ste-Marie	Services Ménager Roy	35 702,41 \$	27,50	1
Notre-Dame-de-la-Joie	Services Ménager Roy	49 078,63 \$	40	2
Du Vieux-Verger	Nasco	26 744,11 \$	18,39	1
Du Grand-Boisé	Services Ménager Roy	62 172,23 \$	50	1
St-Paul	Services Ménager Roy	55 601,39 \$	42,50	1
Trois-Portages	Services Ménager Roy	57 991,56 \$	45	1
Parc-de-la-Montagne	Nasco	81 524,01 \$	57,36	1
Notre-Dame	Hebdo-Ménage	59 932,00 \$*	70	1
Du Dôme	Hebdo-Ménage	65 659,00 \$*	60	1
St-Rédempteur	Hebdo-Ménage	56 996,00 \$*	50	1
Aux Quatre-Pignons - Immeuble La Pêche - Immeuble Sainte-Cécile - Immeuble Sainte-Thérèse	Services Ménager Roy	39 989,25 \$	31,50	2
	Services Ménagers Roy	35 051,86 \$	27,50	2
	Services Ménagers Roy	23 656,44 \$	18,50	2
des deux-Ruisseaux	Services Ménager Roy	70 008,98 \$	55	1
La Génération	Services Ménager Roy	41 727,66 \$	32,50	1
Centre La Pêche	Nasco	19 804,14 \$	13,44	2
L'Arrimage	Nasco	25 066,07 \$	17,61	1
Rev. 060823	TOTAL	1 128 011,93 \$		

* La firme Hebdo-Ménage est exemptée de TPS et TVQ

Adoptée à l'unanimité.

Réparation - Plancher
Cafétéria - École
secondaire
Grande-Rivière

RÉPARATION DU PLANCHER DE LA CAFÉTÉRIA - ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE

Considérant le contrat des travaux de réfection du plancher de la cafétéria (C.E.-05-06-120);

Considérant la condition imprévisible de chantier découverte durant l'exécution des travaux (effritement du béton de la dalle du plancher);

Considérant la nécessité de procéder à la réfection de la dalle et à la préparation de la chape avant d'installer le nouveau revêtement de plancher;

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus au contrat;

C.E.-06-07-133 Mme Johanne Légaré propose d'autoriser les travaux de réfection et de scellement de la dalle à la firme Villa du

Décor, 1706, chemin Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N7 au montant de 84 239,10 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité.

Soumissions - Travaux drainage cour - École des Deux-Ruisseaux

SOUSSIONS - PROJET "TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA COUR - ÉCOLE DES DEUX-RUISSEAUX"

Considérant les termes de notre appel d'offres sur invitation;

Considérant la nécessité d'octroyer le contrat le plus rapidement possible afin de réaliser les travaux durant l'été;

Considérant que le contrat de réalisation dudit projet a été octroyé conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires;

C.E.-06-07-134 M. Alain Gauthier propose d'approuver l'octroi du contrat relatif au projet "Travaux de drainage de la cour - École des Deux-Ruisseaux" à la compagnie Équinoxe JMP, 1651, Routhier, Gatineau (Québec), J8R 3Y6, au montant de 35 644,13 \$ (taxes incluses).

<u>Autres soumissionnaires</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
R.H. Nugent Ltée	40 587,85 \$
Constructions DJL Inc.	49 471.51 \$

Adoptée à l'unanimité.

Comité - Choix profes. de la construction laboratoires science et technologie, 2^e cycle

FORMATION D'UN COMITÉ - CHOIX DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION - LABORATOIRES DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE, 2^E CYCLE

Considérant que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, a accordé une allocation de 1 104 689 \$ à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour les travaux d'aménagement des laboratoires de science du deuxième cycle du secondaire;

Considérant les termes de l'instruction ministérielle 73-0175 relativement à l'embauche des professionnelles et professionnels de la construction (comité de trois membres dont le directeur du Service des ressources matérielles et d'une personne désignée comme secrétaire);

Considérant que la délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO n° 51, autorise le Comité exécutif à désigner les professionnelles et professionnels pour des honoraires n'excédant pas 200 000 \$;

C.E.-06-07-135 Mme Johanne Légaré propose qu'un comité de sélection pour les professionnelles et professionnels de la construction soit formé et qu'il soit composé des personnes suivantes :

- M. Jocelyn Blondin, commissaire
- M. Gilbert Couture, commissaire
- M. Luc Pelchat, directeur du Service des ressources matérielles

et que M. Vallier Pelletier, régisseur au Service des ressources matérielles agisse comme secrétaire.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE PARTICIPATION - ENTREPREUNARIAT

C.E.-06-07-136 *M. Jocelyn Blondin propose d'autoriser M. Gilbert Couture à participer au Forum d'automne de la Fondation de l'entrepreneurship «Cultiver le goût d'entreprendre à l'école et cueillir les fruits d'une récolte abondante » qui se tiendra à l'Hôtel Plaza Québec, Sainte-Foy, le 19 octobre 2006, d'utiliser l'automobile comme moyen de transport et de remettre un rapport détaillé à la fin du Forum.*

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Président demande à la directrice générale des précisions quant au déroulement de la perception de la taxe.

Mme Lucie Lafleur précise que les factures ont été expédiées pour le 1^{er} août. Malgré la lettre explicative et différentes interventions dans les médias nous avons reçu plusieurs appels. Les contribuables avaient de nombreuses questions ainsi que plusieurs commentaires.

Certains ont soulevé leur insatisfaction quant à la date de paiement. La taxe scolaire, selon l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique est exigible le 31^e jour qui suit l'expédition du compte de taxe pour une année scolaire qui débute le 1^{er} juillet d'une année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Mme Lucie Lafleur précise que le gouvernement du Québec a créé une Table Québec-commissions scolaires afin d'étudier la fiscalité scolaire.

Enfin, la directrice générale mentionne n'avoir reçu aucune nouvelle quant à la demande de construction de nouvelles écoles.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C.E.-06-07-137 *M. Jocelyn Blondin propose l'ajournement de la séance le 13 septembre 2006 à 19 heures.*

Il est 20 heures 34 minutes.

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2006

1. *Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour*
2. *Adoption du procès-verbal*
3. *Suivis de la dernière séance*
4. *Message du Président*
5. *Période d'intervention du public*
6. *Rapport de la Directrice générale*

- 7. Dossiers**
 - 7.1 Nomination temporaire - Directrice - Directeur - École du Mont-Bleu**
 - 7.2 Nomination - Directrice adjointe - Directeur adjoint - École secondaire Grande-Rivière**
 - 7.3 Règles d'organisation du transport scolaire**
 - 7.3-A Transport : (Intention de vente) - Baie Transport (2000) inc.**
 - **Autobus Lasalle Itée**
 - **Bigras Transport (2002) inc.**
 - 7.4 Amendement - Contrats d'entretien ménager 2006-2007**
 - 7.5 Réparation du plancher de la cafétéria - École secondaire Grande-Rivière**
 - 7.6 Soumissions - Projet "Travaux de drainage de la cour - École des Deux Ruisseaux"**
 - 7.7 Formation d'un comité - Choix des professionnelles et professionnels de la construction - Laboratoires de science et technologie 2^e cycle**
 - 7.8 Demande de participation - Congrès Entrepreneuriat**

8. *Autres questions*
9. *Correspondance et dépôt de documents*
10. *Période de questions*
11. *Ajournement de la séance*